

LIGNES DIRECTRICES

du cluster Sécurité Alimentaire pour les interventions en situation d'urgence et de réhabilitation en
République Démocratique du Congo



© Gemma Cortes/OCHA – Janvier 2013

SOMMAIRE

Sommaire	2
Liste Des Sigles Et Des Abreviations	2
Partie 1. Principes Generaux Du Cluster Securite Alimentaire	3
Partie 2. Standards Operationnels Et Techniques	8
Partie 3. Couts Unitaires Des Interventions D'urgence Et De Transition De Securite Alimentaire	19
Partie 4. Themes Transversaux	21
Annexes	25

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

AGR	Activité Génératrice de Revenu
CFSVA	Analyse Approfondie de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité
CFT	Argent contre formation
CFW	Argent-contre-travail
FAO	Organisation des Nations-Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFW	Vivres-contre-travail
ISS (CSI)	Indice de Stratégie de Survie
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaire
IPAPEL	Inspection Provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
NFI	Cluster Non-Food Items (Biens non alimentaires)
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PTM	Programme de Transfert Monétaire
RDC	République Démocratique du Congo
RRMP	Réponse Rapide aux Mouvements de Populations
SCA (FCS)	Score de Consommation Alimentaire
SENASEM	Service National Semencier
SMART	Mesure de la Mortalité, du Statut Nutritionnel et de la Sécurité Alimentaire en Situations de Crise
UNISDR	United Nations International Strategy for Disaster Reduction
US	United States
USD	Dollar américain
VFW	Coupons-contre-travail
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ syndrome d'immunodéficience acquise
WASH	Cluster Water, Sanitation and Hygiene



© Niels Stassyns/OCHA – Janvier 2013

Partie 1. PRINCIPES GENERAUX DU CLUSTER SECURITE ALIMENTAIRE

1.1 Introduction

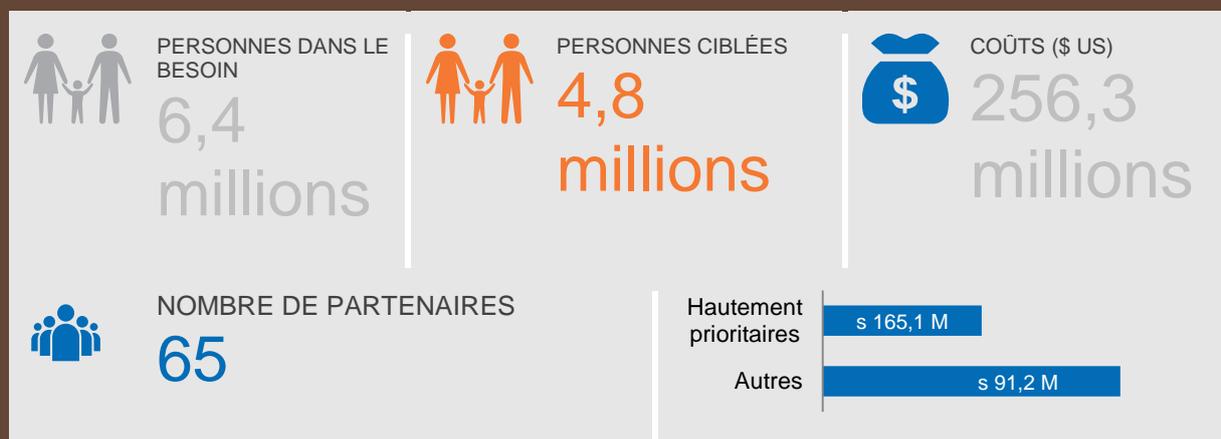
Les lignes directrices du cluster sécurité alimentaire sont élaborées afin de faciliter l'ensemble du processus d'analyse des besoins, de formulation, de validation technique, de mis en œuvre et de suivi-évaluation des projets de sécurité alimentaire.

Ces lignes directrices, associées aux formats standards des différents bailleurs, faciliteront aussi la collaboration entre les membres du cluster, les donateurs et le Gouvernement de la RDC.

Afin d'améliorer la qualité du programme de terrain et de garantir que tous les projets contribuent à la réalisation des objectifs du Plan d'Action Humanitaire et des priorités du cluster sécurité alimentaire, les principales caractéristiques que tous les projets du cluster doivent considérer sont :

- Situation socioéconomique de la zone ;
- Situation de la sécurité alimentaire (niveau de production, situation des marchés et des stocks, problématiques de disponibilité, d'accès et d'utilisation des aliments, taux de malnutrition, taux de mortalité, etc.) ;
- Quel est le problème à résoudre pour rétablir la sécurité alimentaire dans les 6 prochains mois et de manière plus durable ?

1.2 Rappel du Plan d'Action Humanitaire 2014



Le Cluster assiste les populations en situation d'urgence humanitaire et en état de crise alimentaire et de moyens de subsistance. Un ciblage géographique est effectué dans un premier temps sur la base des résultats de l'IPC (phase 4, puis phase 3) et dans certains cas, de facteurs déclencheurs avec des seuils d'intervention¹, mis en exergue par des analyses sectorielles et des missions conjointes lors de crises soudaines. Le ciblage est basé par la suite sur l'analyse de la vulnérabilité des populations affectées par les différentes crises retenues par la communauté humanitaire et non uniquement sur la base du statut de celles-ci.

Les principaux résultats attendus du Cluster Sécurité Alimentaire sont :

Objectif sectoriel 1 : Apporter une assistance alimentaire et agricole d'urgence pour sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les zones affectées par les conflits armés

Indicateur (indicateur d'effet) : Pourcentage de ménages ciblés avec un Score de Consommation Alimentaire supérieur à 28

Résultats attendus : 80% des ménages ciblés améliorent leur sécurité alimentaire

Objectif sectoriel 2 : Restaurer les moyens de subsistance et renforcer la capacité des ménages à faire face aux chocs dans les zones affectées par les conflits armés

Indicateur (indicateur d'effet) : Pourcentage des ménages ciblés ayant amélioré leurs productions agricoles et leurs sources de revenus afin d'assurer leurs besoins de base

Résultats attendus : Plus de 60% des ménages ciblés améliorent d'au moins 50% leurs productions agricoles/rendements et leurs revenus afin d'assurer leurs besoins de base

Objectif sectoriel 3 : Reconstituer les moyens de subsistance des ménages et communautés affectées par des catastrophes naturelles, la malnutrition, les épidémies et les épizooties

Indicateurs (indicateurs d'effet) : Pourcentage des ménages ciblés ayant amélioré leurs productions agricoles et leurs sources de revenus afin d'assurer leurs besoins de base; pourcentage de ménages ciblés avec un Score de Consommation Alimentaire supérieur à 28

Résultats attendus : Plus de 60% des ménages ciblés améliorent d'au moins 50% leurs productions agricoles et leurs revenus afin d'assurer leurs besoins de base

1.3 But et objectifs des lignes directrices

En conjonction avec les autres acteurs humanitaires, ces directives visent à améliorer le service aux populations affectées par les crises, mieux satisfaire leurs besoins et renforcer le professionnalisme dans la mise en œuvre des projets d'urgence et de réhabilitation.

¹ A titre d'illustrations : ratio ménages déplacés/ménages hôtes supérieur à 50% et période de déplacement de plus de 15 jours en période de semis suite à des mouvements de populations ; perte de récoltes supérieure à 30% suite à des destructions de champs par des inondations ; pourcentage de personnes avec SCA pauvre ; etc.

Tableau 1 : Activités à mener en fonction des objectifs et des stratégies

Objectif	Stratégie	Activités
Atténuer les effets immédiats des crises humanitaires sur la sécurité alimentaire	Assistance agricole gratuite en urgence aux groupes vulnérables Assistance alimentaire	Fournir des kits agricoles (distribution directe ou foires) Apporter une assistance alimentaire (distribution de vivres ou activités de programme de transfert Monétaire – PTM / « Cash and Voucher ») Apporter des vivres ou PTM / « Cash and Voucher ») de protection de semences en période de labour et de semis Constituer et pré positionner des stocks d'intrants stratégiques pour une réponse rapide en cas de nécessité Réhabiliter de manière urgente de petites infrastructures rurales de base Appuyer la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures communautaires (centres de santé, pistes rurales, écoles, etc.) à travers des programmes de sécurité alimentaire
Réhabiliter et protéger les moyens de subsistance	Structuration participative et responsabilisation des acteurs locaux	Distribuer l'assistance alimentaire sous forme de vivres ou PTM / « Cash and Voucher » contre travail Apporter un appui participatif aux filières agricoles par la structuration des acteurs, l'organisation des filières d'approvisionnement en intrants, l'accompagnement technique à la production / transformation et à la commercialisation des produits agricoles Appuyer l'aménagement ou le réaménagement des espaces de production, de transformation/conservation et de commercialisation des productions agricoles Réhabiliter les routes de desserte agricole Mener des activités de lutte contre la malnutrition au niveau communautaire Réaliser des activités de cantines scolaires Lutter contre les maladies animales et végétales
Surveiller et communiquer l'état de la sécurité alimentaire	Mise en place et gestion de systèmes de suivi, de collecte, de stockage, d'analyse et de diffusion des données sur la sécurité alimentaire	Organiser des missions conjointes d'évaluation participative de la sécurité alimentaire et nutritionnelle Renforcer le suivi de la sécurité alimentaire dans les observatoires ruraux et urbains Renforcer les systèmes d'information sur les marchés urbains et ruraux Organiser les enquêtes sur les moyens d'existence des ménages Organiser des évaluations rapides et des enquêtes sur la sécurité alimentaire en situation d'urgence (EFSA) Organiser les enquêtes sur les récoltes Organiser les réunions du cluster Réaliser les analyses IPC Renforcer les capacités locales en matière de collecte, de traitement d'analyse et de diffusion d'informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle Organiser des enquêtes « feed back » sur l'utilisation des résultats d'analyses et des systèmes d'information auprès des destinataires Assurer la coordination avec le RRMP

1.4 Ciblage des populations

La méthodologie est fondée sur une approche participative à travers laquelle l'ensemble des catégories des bénéficiaires (femmes, hommes, filles et garçons en nombre égal) sont impliqués et preneurs de décisions dans l'identification des besoins, le choix du type d'interventions les plus appropriées et des modalités de leur mise en œuvre. Ces derniers, en fonction de la disponibilité, de l'accessibilité, de la consommation alimentaire et de la stabilité en terme de la production permettent de déterminer : la typologie des ménages et personnes en insécurité alimentaire, leur nombre, leur localisation, les causes de leur insécurité alimentaire et le type d'assistance le mieux adapté à leur situation spécifique (d'origine conjoncturelle ou structurelle). Ces informations conduisent à la mise au point des interventions, améliorant la sélection des bénéficiaires et le développement de programmes plus pertinents, diversifiés et orientés vers des résultats dans le court et moyen terme. Ainsi, les personnes vulnérables/ayant des besoins spécifiques, notamment les personnes âgées, vivant avec handicap, les femmes chefs de ménages, les enfants non accompagnés, etc., sont identifiées pour promouvoir des interventions adaptées à ces personnes particulièrement vulnérables en situation d'urgence, et assurer une assistance humanitaire inclusive et non discriminatoire. A cet effet, le cluster a développé un outil de ciblage basé sur la vulnérabilité des personnes composant le ménage et non sur le statut du ménage, qui est mis en œuvre depuis 2011. Cet outil permet de diriger l'assistance vers les personnes les plus vulnérables et améliore ainsi l'efficacité et l'efficacé de l'assistance humanitaire.

Le cluster sécurité alimentaire prévoit d'intervenir au niveau des principales catégories (liste non exhaustive) de personnes ci-dessous et sur la base de leur niveau d'insécurité alimentaire (l'assistance n'interviendra qu'à la suite d'un ciblage basé sur la vulnérabilité). Pour améliorer le ciblage et prendre en compte la vulnérabilité spécifique à certains groupes, les analyses de vulnérabilité seront stratifiées selon les catégories suivantes selon le cas :

- Les personnes retournées ;
- Les personnes déplacées et relocalisées ainsi que leurs familles ;
- Les familles d'accueil, communautés hôtes vulnérables ;
- Les enfants malnutris et leurs familles ;
- Les personnes malnutries affectées par le VIH/ SIDA ;
- Les familles monoparentales avec des femmes, enfants, ou personnes âgées comme chef de ménage ;
- Les familles avec présence des personnes âgées et/ou en situation d'handicap (prise en charge d'un ou de plusieurs membres par les actifs du ménages) ;
- Les rapatriés, les expulsés ;
- Les victimes de violences sexuelles ;
- Les personnes victimes de catastrophes naturelles et ayant perdu leurs moyens d'existence ;
- Les ménages dans une situation d'extrême pauvreté (vivant avec moins de 0,3 USD/jour).

Dans les zones où le mécanisme de Réponse Rapide aux Mouvements de Population (RRMP) existe, un effort devra être fait afin de coordonner la réponse en sécurité alimentaire à celle fournie par le RRMP (WASH, Education et NFI).

Le système d'enregistrement et ses standards, ainsi que le mécanisme de distribution (mécanismes de distribution spécifiques pour les personnes vulnérables par exemple) devraient permettre que toutes les personnes vulnérables reçoivent l'assistance (accès égal, non-discrimination). Les fiches d'enregistrement des bénéficiaires doivent intégrer ces informations.

Les acteurs de protection devront être impliqués dans la mesure du possible dans l'évaluation des besoins et contribuer à l'identification des groupes vulnérables, ainsi que dans l'analyse du contexte sécuritaire et des relations communautaires, pour éviter d'exposer les populations ciblées à des risques de protection (principe de « ne pas nuire »).

Un mécanisme de plaintes doit également être mise en place et connu de tout le monde.

1.5 Stratégies de mise en œuvre des projets

Ces lignes directrices concernent à la fois les projets menés en situation d'urgence et de réhabilitation. En ce qui concerne l'aide alimentaire d'urgence, la durée initiale des projets de distribution générale de vivres est de 3 mois. Après cette période, une nouvelle évaluation de la vulnérabilité des populations ciblées est nécessaire pour cibler les populations selon leur niveau de vulnérabilité et selon le type d'assistance nécessaire. Une attention particulière doit être portée sur les différentes phases d'intervention et une complémentarité entre les différents types d'assistance en cohérence avec les phases d'intervention doit être systématiquement recherchée. Une stratégie de sortie de l'assistance alimentaire d'urgence doit être définie au début du projet et clairement expliquée à toutes les parties y inclut les bénéficiaires. Pour permettre de mesurer l'impact des projets sur la sécurité alimentaire des ménages, une évaluation de base et de fin est nécessaire. Ces évaluations doivent collecter des indicateurs de sécurité alimentaire conformément au cadre logique.

Dans le cas des projets agricoles, la durée minimale requise est de 10 mois, mais cette durée peut être réduite dans certains cas (6 mois), notamment pour les activités de foires par exemple, du fait entre autres de la contraction de la période d'acquisition des intrants agricoles.

Les projets de réhabilitation devront nécessairement permettre d'apporter des réponses durables à des situations chroniques (causes profondes). Ils devront renforcer la résilience des populations bénéficiaires, permettre le renforcement des capacités des acteurs locaux, avoir des stratégies de sortie claires et développer des synergies avec d'autres secteurs. Les acteurs locaux (Etat notamment) doivent être impliqués tout au long du processus.



© Tiphaine Bueke/FAO – Novembre 2013

Partie 2. STANDARDS OPERATIONNELS ET TECHNIQUES

2.1 Taille des ménages

Malgré la variabilité constatée sur tout le territoire de la RDC, le Cluster Sécurité Alimentaire convient que la taille moyenne des ménages est fixée en moyenne à **6 personnes** (selon le dernier rapport sur l'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité conduite par le Gouvernement, le PAM, IFPRI, FAO et le Cluster Sécurité Alimentaire : CFSVA 2014, la taille moyenne des ménages ruraux était de 6,8 personne). Cette donnée servira de base de calcul pour la planification, la programmation et la budgétisation des interventions d'urgence et de réhabilitation.

2.2 Calendrier agricole

Un calendrier agricole normalisé dans le contexte de la RDC figure en annexe 1 des lignes directrices. Il devra servir de repères pour la programmation générale des activités agricoles. Les acteurs pourront se rapprocher des services agricoles au niveau local pour des calendriers agricoles plus précis et spécifiques aux zones d'intervention.

2.3 Capacités d'intervention

Les membres du cluster sécurité alimentaire doivent faire preuve de capacités opérationnelles pour conduire les projets financés dans le cadre de la sécurité alimentaire :

- Disposer des capacités logistiques pour la mise en œuvre des projets ;
- Disposer du personnel technique pour le pilotage du projet ;
- Avoir un savoir-faire dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
- Participer à un minimum de 80% des activités du cluster sécurité alimentaire ;
- Etre éligible aux financements à travers les mécanismes sollicités (Exemple : Pooled Fund, etc.).

2.4 Standards techniques en urgence et réhabilitation (Kit minimum par ménage)

Les standards techniques du Cluster Sécurité Alimentaire sont présentés pour les interventions d'urgence et celles de réhabilitation.

2.4.1 Kit maraîcher

Tableau 2 : Caractéristiques du kit maraîcher minimum

Caractéristique	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaires	Déplacés internes, familles d'enfants malnutris Familles d'accueil, familles retournées pouvant diversifier leurs apports nutritionnels, personnes vulnérables	Populations vulnérables de la zone ciblée	
Superficie minimale	2 ares	3 ares	
Semences maraîchères	40 grammes	50 grammes (peut être faible si une approche pépinière est mise en place)	Les intrants sont variables selon la zone agro-écologique
Houe / Bèche	1 pièce	1 pièce	
Machette ou hache	1 pièce (suivant les besoins dans la zone)	1 pièce (suivant les besoins dans la zone)	
Râteau	1 pièce	1 pièce	
Arrosoir	1 pièce	1 pièce	
Brouette		1 pièce	
Pulvérisateur		1 pièce	1 pour un groupement de 20 ménages
Pesticides		3% du montant des intrants agricoles	Dans les zones où un suivi rapproché est possible

2.4.2 Kit vivrier

Tableau 3 : Caractéristiques du kit vivrier minimum

Caractéristique	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaires	Déplacés internes, familles d'enfants malnutris, rapatriés, expulsés, familles déplacées ayant accès à la terre pour au moins une saison agricole, personnes vulnérables	Populations vulnérables de la zone ciblée	
Superficie moyenne	25 – 30 ares	50 – 75 ares	
Semences vivrières	10 kg à 15 kg	25 - 40 kg	2 spéculations composées de céréales et légumineuses/ culture de rente en fonction de la zone
Boutures de manioc et lianes de patate douce	Patate douce : 1 200 mètres linaires de 30 cm Manioc : 100 mètres linéaires	Patate douce : 2 500 mètres linaires Manioc : 650 mètres linéaires	Patate douce : 30 000 mètres linéaires/ha - Manioc : 2 500 mètres linéaires/ha
Houe / bêche	2 pièces	2 pièces	3 types d'outils suivant la zone agro-écologique
Hache ou machette	1 pièce (suivant les besoins dans la zone)	1 pièce (suivant les besoins dans la zone)	

NB : Dans le cas de bas-fonds rizicoles : 20 kg de semence et bêche, pelle, pioche et sacherie comme outil additionnels.

Le dimensionnement des kits doit se faire sur la base d'une évaluation terrain des besoins et en particulier de l'accès à la terre ou non des populations vulnérables ciblées. En particulier pour les déplacés, le mécanisme d'accès à la terre devra être détaillé dans le document/fiche de projet.

2.4.3 Standards de qualité de semences

Tableau 4 : Semences de cultures maraîchères

Cultures maraîchères	Pureté variétale (min. %)	Pureté spécifique (min. %)	Pouvoir de germination (min. %)		Taux d'humidité (max. %)
			Local	International	
Amarante	98	95	70	80	8
Betterave	98	95	70	80	8
Chou	98	98	70	80	8
Carotte	98	97	70	80	8
Chou-fleur	98	98	70	80	8
Céleri	98	97	70	80	8
Chou chinois	98	98	70	80	8
Concombre	98	98	70	80	8
Aubergine	98	98	70	80	8
Poireau	98	97	70	80	8
Laitue	98	97	70	80	8
Melon	98	98	70	80	8
Epinard Néozélandais	98	97	70	80	8
Gombo	98	98	70	80	8
Oignon	98	97	70	80	8
Persil	98	95	70	80	8
Radis	98	98	75	80	8
Epinard	98	97	70	80	8
Courge	98	98	70	80	8
poivron et piment	98	98	70	80	8
Bette à carde	98	95	70	80	8
Tomate	98	98	75	80	8
Navet	98	98	70	80	8
Pastèque	98	98	70	80	8

Tableau 5 : Semences de cultures vivrières

Céréales	Pureté variétale (min. %)	Pureté spécifique (min. %)	Pouvoir de germination (min. %)	Taux d'humidité (max. %)
Maïs	98	98	80	13
Mil	98	98	70	13
Riz	98	98	75	13
Sorgho	98	98	70	13
Blé	98	98	80	13
Légumineuses				
Haricot	98	98	70	10
Haricot large	98	98	70	10
Pois chiche	98	98	75	10
Niébé	98	98	75	10
Pois sec	98	98	75	10
Arachide	98	98	70	10
Lentilles	98	98	70	10
Haricot mungo	98	98	75	10
Soja	98	98	70	10
Oléagineux				
Sésame	98	98	70	10
Tournesol	98	98	70	10
Culture de rente				
Coton	98	98	70	10
Ricin	98	98	70	10

La certification de la qualité doit être effectuée par le SENASEM (service spécialisé du Ministre de l'Agriculture, Pêche, Elevage et Développement Rural).

2.4.4 Kit petit élevage

Tableau 6 : Caractéristiques du kit petit élevage minimum

Caractéristique (1 type d'élevage par kit)	Urgence	Réhabilitation	Observation
Bénéficiaires	Déplacés internes, familles d'enfants malnutris, rapatriés, expulsés, autres vulnérables à spécifier	Populations vulnérables de la zone ciblée	
Lapin	1 mâle + 6 femelles	2 mâles + 12 femelles	
Cobaye	1 mâle + 6 femelles	2 mâles + 12 femelles	
Canard	1 mâle + 6 femelles	2 mâles + 12 femelles	
Caprins	2 femelles	4 femelles	1 mâle pour 10 femelles
Poules	1 mâle + 6 femelles	2 mâles + 12 femelles	
Porcs	1 truie	2 truies	1 verrat pour 10 truies
NB : Les Produits vétérinaires : 20% du coût des géniteurs (officine communautaire). Les produits vétérinaires sont gérés sous forme de crédit rotatif après le projet. La vaccination contre la pseudo peste dans tous les villages ainsi que le financement de la construction des infrastructures/abris (clapier, poulailler, etc.) est facultatif. Complément alimentaire : bloc à lécher pour les chèvres, ration pour les porcs. Les animaux sont très facilement pillés par les hommes en armes, ils constituent une source de risque importante pour les populations bénéficiaires. Il importe de faire systématiquement une évaluation sécuritaire avant de planifier une distribution.			

2.4.5 Kit pêche et pisciculture

Tableau 7 : Caractéristiques du kit pêche et pisciculture minimum

Caractéristique	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaires	Déplacés internes, familles d'enfants malnutris, rapatriés, expulsés, autres vulnérables à spécifier	Ménages vulnérables dans la zone ciblée	
Kit Rivière moyenne	4 nappes de filets, 2 bobines de fils pour assemblage nappes de filets et cordage hameçon, 1 boîte d'hameçon, 5 ralingues, 1 machette, 1 lime	6 nappes de filets, 4 bobines de fils pour assemblage nappes de filets et cordage hameçon, 5 boîtes d'hameçon, 8 ralingues, 1 pirogue, 2 pagaies, 1 machette, 1 lime, 1 balance/peson	Les mailles des filets devront respecter les normes en vigueur. Maille minimale : 6 cm étirée
Kit Fleuves et lacs	5 nappes de filets, 2 bobines de fils pour assemblage nappes de filet et cordage hameçon, 2 boîtes d'hameçon, 6 ralingues, 1 machette, 1 lime, 1 balance/peson	10 nappes de filets, 6 bobines de fils, 5 boîtes d'hameçons, 12 ralingues, 1 pirogue, 2 pagaies, 1 machette, 1 lime, 1 balance/peson	1 balance par association
Kit Pêche lacustre au catamaran		3 rouleaux de filet, 16 lampes Coleman, 6 porte-lampes, 2 pirogues, 2 rames, 6 perches de levage, 6 barres d'union des coques, 6 poulies, 10 cordes, 4 cordelettes, 10 bobines de fils, 1 moteur hors-bord, 500 litres de carburant et lubrifiant de démarrage, 1 balance circulaire	
Pisciculture		1 brouette, 1 pioche, 1 barre à mine, 1 machette, 2 bèches/pelles, 1 houe trident, 1200 (3/m ²) alevins, 1 bidon, 2 tuyaux PVC, 1 sceau	Ensemencement étang de 4 ares
Kit Unité de conservation et de transformation du poisson		1 four Chorkor à double foyer pour fumage de poisson, 1 caisse isotherme pour conservation du poisson frais sous glace, 1 séchoir métallique pour le séchage des fretins (ndakala), 1 unité salage du poisson	
Les kits de pêche dépendent de la situation de chaque site. Si dans le site, on pêche beaucoup avec les hameçons, on fournira plus d'hameçons avec des bobines de fils pour cordage hameçons et peu ou pas de nappes de filets. Selon la pratique locale et le type de pêche, ces kits peuvent être donnés aussi seulement en bobines de fils pour la fabrication locale des filets éperviers et en hameçons pour le montage des palangres et lignes. Les kits sont fonction des dimensions des plans d'eaux, des caractéristiques de la zone de pêche et des engins de pêche utilisés localement. La balance est donnée par association.			

2.4.6 Unité de transformation

Tableau 8 : Caractéristiques du kit unité de transformation minimum

Contexte	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaires	Déplacés internes, familles d'enfants malnutris, rapatriés, expulsés, autres vulnérables à spécifier	Populations vulnérables de la zone ciblée	
Kit	Un abri Unité de transformation Stock de démarrage Carburant et lubrifiant Outillages et petits matériels Formations	Un abri Unité de transformation Stock de démarrage Carburant et lubrifiant Outillages et petits matériels Formations	La structuration des comités de gestion doit précéder la mise en œuvre de l'unité de transformation.

2.4.7 Formations

Tableau 9 : Standards de formation agricole

Activité	Nombre de modules	Type de formation	
		Urgence	Réhabilitation
Culture vivrière et maraîchère	3 (minimum)	Atelier de lancement Formation technique des bénéficiaires	Atelier de lancement Formation technique des bénéficiaires Formation en gestion des bénéficiaires Renforcement des capacités des acteurs
Elevage			
Pêche et Pisciculture			
Unité de transformation			

NB sur l'atelier de lancement : afin d'éviter tout malentendu et spéculation avec les autorités locales et la société civile dans la zone du projet, il est recommandé à chaque acteur qui voudrait commencer une intervention de rassembler les représentants de la communauté bénéficiaire du projet et d'expliquer les différents processus du projet à mettre en œuvre et les résultats attendus au bout de X ou Y période. Cet exercice permet de restaurer la confiance de la communauté et vise à pérenniser les activités une fois le financement échu.

2.4.8 Assistance en vivres

Tableau 10 : Normes pour les rations complètes

Activité		Food basket	Observations
Assistance alimentaire	Distribution générale de vivres	400 g de farine de maïs (ou équivalent) 120 g de légumineuses 30 g d'huile 5 g de sel	Par personne et par jour pour 30 jours dans le cas de l'assistance gratuite, y inclus la protection des semences, ou de 22 jours ou jours effectifs de travail dans le cas du FFW

La ration complète constituera le standard minimum dans le cas d'intervention pour les personnes très vulnérables, avec une consommation alimentaire pauvre (cas des personnes nouvellement déplacées, etc.). Dans le cas spécifique de certains contextes d'intervention, cas de populations vulnérables ayant commencé à développer des mécanismes/stratégies de survie par exemple, **la demi-ration pourrait être proposée, discutée et validée au niveau du cluster local et sur la base de la situation des disponibilités.**

2.5 Transferts monétaires (Cash and Voucher)

Les transferts monétaires (Cash and Voucher) sont des mécanismes de distribution de vivres ou de biens pour sauver des vies, restaurer les moyens de subsistance et accroître la résilience en encourageant la sécurité alimentaire et nutritionnelle en cas de catastrophe, conflit et choc économique, et pour soutenir des initiatives de développement et de protection sociale à plus long terme. Les transferts monétaires se sont révélés être des outils efficaces pour améliorer plusieurs aspects de la sécurité alimentaire, y compris l'accès, la disponibilité, la stabilité et l'utilisation des aliments. Les transferts monétaires sont définis comme des paiements en argent ou coupons fournis par des Gouvernements, des Organisations Internationales ou des ONG aux individus ou aux ménages vulnérables pour atteindre des objectifs humanitaires ou de développement liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il existe trois types de transferts monétaires : cash, coupons de caisse et coupons de marchandises. Les transferts peuvent être inconditionnels ou conditionnels (par ex. contre travail, contre participation à des séances de formation, etc.).

Diverses directives spécifiques existent au niveau des Organisation des Nations Unies, des partenaires techniques et financiers et des ONG. Les partenaires du Cluster Sécurité Alimentaire devront s'y référer, notamment en ce qui concerne (i) les programmes de travaux publics : argent-contre-travail (CFW), coupons-contre-travail (VFW), vivres-contre-travail (FFW), argent contre formation (CFT), etc. ; (ii) les systèmes de coupons et (iii) les foires commerciales d'intrants. L'objectif de ces directives est de fournir un cadre de travail pour la conception et la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires qui répondent à un large éventail de besoins.

La conception détaillée d'un programme de travaux publics dépend de ses objectifs, de l'environnement socio-économique et de la capacité institutionnelle/opérationnelle des agences d'exécution, des services de supervision du Gouvernement, et des partenaires. Cependant, pour tout programme de travaux publics, plusieurs éléments clés devraient toujours être considérés: le tarif salarial; le ciblage et la participation des bénéficiaires dans la planification, l'exécution et suivi des travaux ; le caractère saisonnier des activités de travaux publics; les normes techniques et les normes de travail, la parité entre les sexes et/ou les groupes vulnérables, notamment les jeunes et la capacité institutionnelle du gouvernement local.

Un système de coupons est un mécanisme d'exécution qui donne aux bénéficiaires un accès direct ou indirect aux vivres, aux intrants agricoles ou à des services spécifiques. Les bénéficiaires reçoivent des coupons qu'ils peuvent échanger contre des denrées alimentaires, des intrants agricoles ou à des services fournis par un prestataire ou un fournisseur. Les fournisseurs ou les prestataires de services doivent être enregistrés au sein du programme pour la durée du projet, qui est généralement de plusieurs semaines ou plusieurs mois. Une foire commerciale est un type particulier de système de coupons dans le cadre duquel un marché temporaire est organisé pour donner accès aux vivres ou aux intrants agricoles à travers l'échange de coupons. La durée de la foire dépend des objectifs spécifiques et des conditions locales. La conception détaillée d'un programme de foires commerciales varie en fonction de ses objectifs, de l'environnement socio-économique dans lequel il est mis en œuvre et d'autres facteurs. Cependant, pour tout programme de foires commerciales et/ou systèmes de coupons plusieurs étapes clés doivent toujours être effectuées: (i) rencontrer les autorités locales et la communauté pour planifier la foire commerciale et/ou le système de coupons; (ii) procéder à une évaluation concernant la sécurité; (iii) sélectionner les denrées/intrants ; (iv) cibler les bénéficiaires; (v) effectuer un contrôle de qualité – veiller à ce que les denrées/intrants répondent à certaines exigences de qualité; (vi) choisir les fournisseurs; (vii) concevoir les coupons ou choisir la technologie appropriée pour transférer l'argent aux bénéficiaires (cartes électroniques, téléphones mobiles par ex.) et minimiser les risques de contrefaçon; (viii) former les bénéficiaires, les fournisseurs et autres parties prenantes (collectivités locales, Gouvernement, prestataires de services) et (ix) contrôler les prix. A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente un éventail de risques à se prémunir et les mesures d'atténuation possibles.

Après une évaluation de la vulnérabilité est nécessaire pour décider du type et de la durée de l'assistance. La décision de choisir la modalité d'intervention PTM / Cash ou Voucher par rapport aux distributions directes doit être soutenue par une analyse rigoureuse des marchés et une analyse de faisabilité qui inclut des critères sur la structure et le fonctionnement des marchés (prix, circuits d'approvisionnement, taille et liens entre les acteurs, méthode de fixation des prix, concurrence entre les acteurs, etc.), sécurité, la présence des institutions financières et ou des sociétés de téléphonie mobile, les risques liés à l'inflation, l'analyse des coûts d'efficacité (par exemple avec les valeurs de alpha-value ou de *omega-value*), les risques liés à la corruption et à la discrimination, etc. Les résultats de ces analyses doivent être présentés au cluster. Une attention particulière doit être également apportée au système d'information sur les marchés de la zone d'intervention pour suivre l'évolution du coût du panier alimentaire et faire des ajustements en cours d'intervention si nécessaire. L'arbre à décisions présenté par la suite peut aider dans le choix des modalités d'intervention (en nature ou PTM).

Figure 1 : Arbre à décisions (Source : DG ECHO)

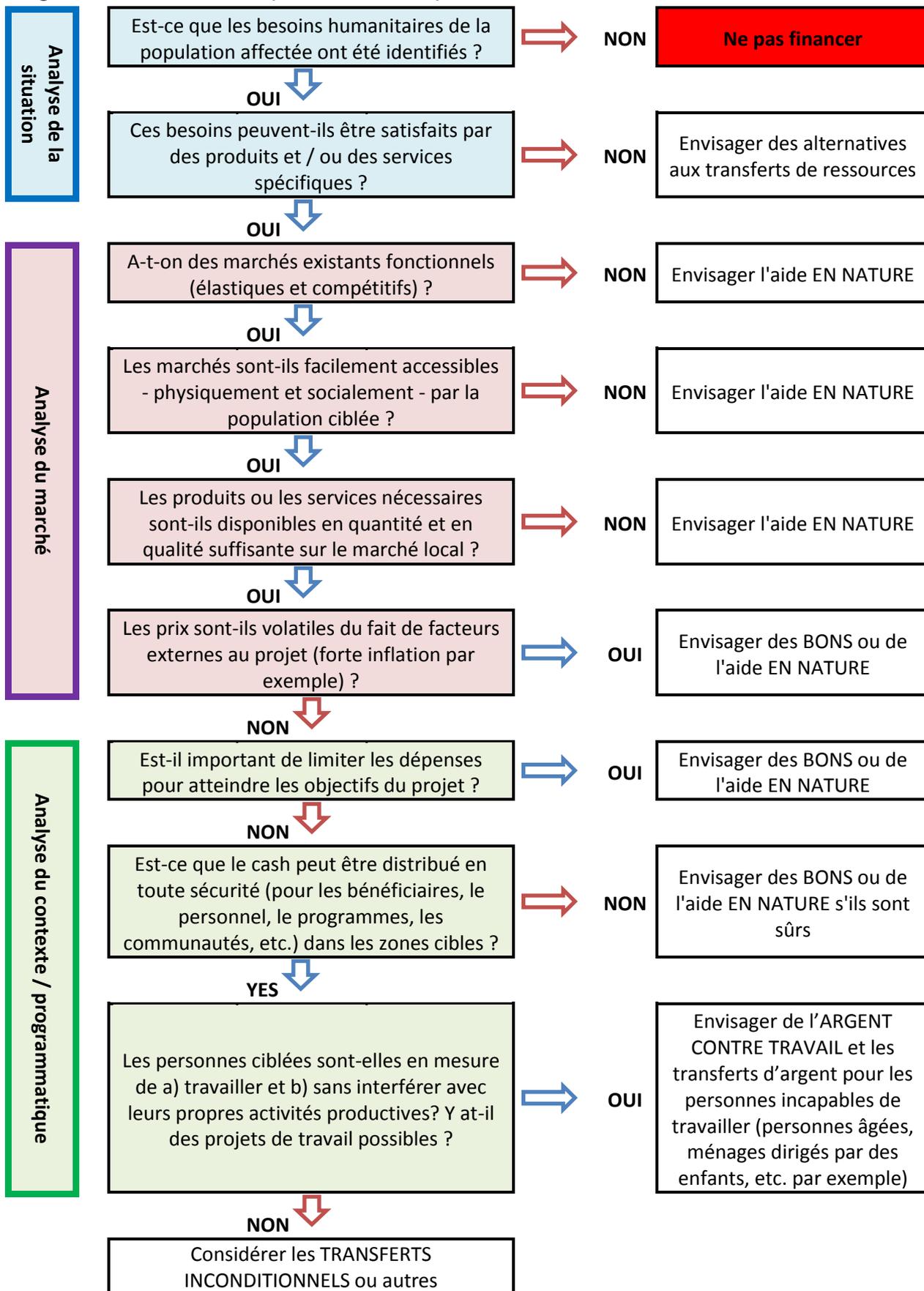
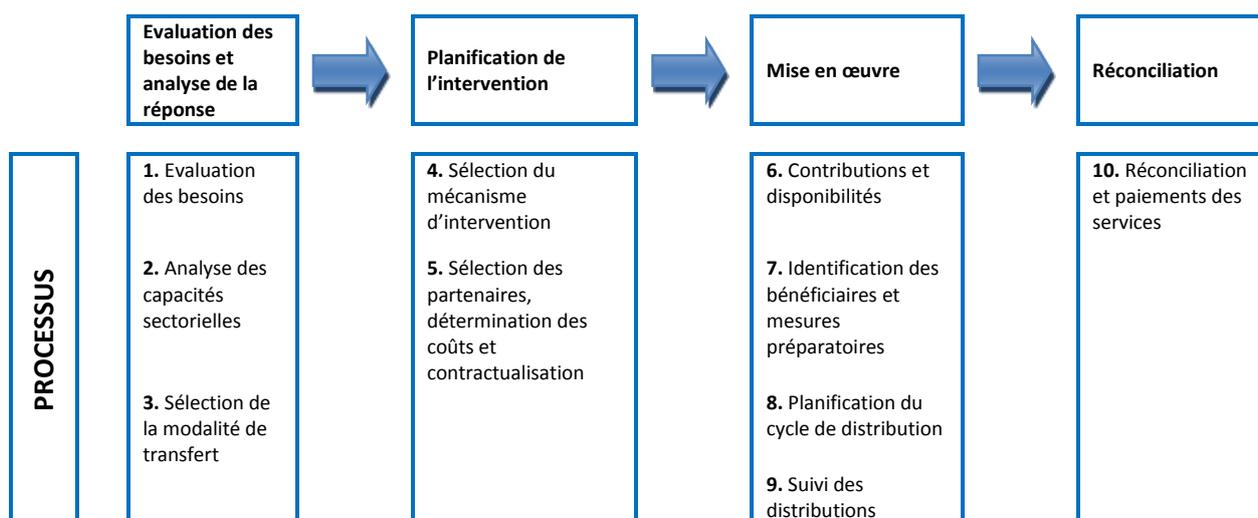


Tableau 11 : Sélection de risques et mesures d'atténuation dans le cadre de programmes de transfert monétaire

Risque	Mesures d'atténuation
Inflation des prix des biens essentiels et la distorsion des marchés locaux	Procéder à une évaluation du marché (avant le démarrage du programme de transfert monétaire et effectuer le suivi du marché (pendant et après le programme)
Préjugés contre les femmes (I) – autoriser un ciblage qui reflète les préjugés existants de la société contre les femmes	Veiller à ce que l'équipe de gestion du projet résiste aux pressions cherchant à influencer le processus de ciblage
En ce qui concerne les intrants agricoles : Préjugés contre les femmes (II) – favoriser les « cultures des hommes » par rapport aux « cultures des femmes »	Veiller à ce que l'assortiment des intrants (semences) disponibles durant la foire et /ou le système de coupons soit diversifié et comprenne les variétés cultivées et vendues par les femmes
Intrants/ denrées de mauvaise qualité	Veiller à ce que des mesures appropriées de contrôle de la qualité des denrées et des intrants soient en place et contrôler leur application
Ingérence indue de la part des autorités locales (ciblage, sélection des fournisseurs, etc.)	Créer une équipe de gestion du projet solide qui sait comment négocier avec les autorités locales. Sensibiliser les bénéficiaires et les autorités locales sur les différentes procédures.
Échanges irréguliers de coupons contre des denrées/intrants	Surveiller les échanges lors des foires ou lors des distributions et, autant que possible, mettre en place des mécanismes de plaintes et de recours pour les bénéficiaires qui signalent les irrégularités
Vol, corruption et détournement	Mettre en place un suivi efficace et veiller à la séparation des tâches
Problèmes techniques des mécanismes électroniques de transfert monétaire	Tester le fonctionnement des lecteurs de « e-coupons », des cartes de crédit, de la couverture de téléphonie mobile, etc.
Retards dans les activités de paiement	Planifier à l'avance les activités de paiement ; vérifier soigneusement la capacité et la réputation du prestataire de services financiers avant sa sélection
Détournement des fonds transférés à l'institution financière pour financer les opérations	Transférer des sommes limitées par tranches; demander un appui éventuel pour l'évaluation des institutions financières

Figure 2 : Modèle standard d'activité de Programme de Transfert Monétaire / Cash and Voucher



2.6 Evaluation des besoins et de la sécurité alimentaire

Les évaluations des besoins et de la sécurité alimentaire devront être conjointes dans la mesure du possible. Une coordination entre le Cluster Sécurité Alimentaire et le RRMP (Réponse Rapide aux Mouvements de Population) est recommandée dans les zones où ce mécanisme est en place pour assurer la complémentarité et réaliser des économies d'échelles. Le Cluster Sécurité Alimentaire à travers son projet spécial pour renforcer la coordination travail déjà dans ce sens. Une réunion de coordination entre le cluster sécurité alimentaire et le RRMP sera organisée régulièrement pour échanger les informations.

Les TDR des missions/études d'évaluation des besoins ou d'analyse de la sécurité alimentaire seront partagés de façon systématique. Ci-dessous certains indicateurs de sécurité alimentaire et leurs seuils utilisés dans le contexte de la RDC :

Tableau 12 : Seuils d'indicateurs de sécurité alimentaires

Indicateurs	Seuils
Score de Consommation Alimentaire (SCA/FCS)	De 0 à 28 : Consommation alimentaire pauvre Entre 28 et 42 : Consommation alimentaire limite Supérieur à 42 : Consommation alimentaire acceptable
Score de Diversité Alimentaire	Un point par groupe d'aliments consommés (14) la veille : <ul style="list-style-type: none"> • 1 à 4 : Diversité faible ; • 5 à 6 : Diversité moyenne ; • 7 ou plus : Diversité élevée.
Indice de Stratégie de Survie (ISS/CSI)	A analyser en fonction des contextes



© Paul Busambo/FAO – Juin 2013

Partie 3. COÛTS UNITAIRES DES INTERVENTIONS D'URGENCE ET DE TRANSITION DE SECURITE ALIMENTAIRE

Le tableau suivant résume les normes en matière de coûts unitaires des interventions d'urgence et de transition de sécurité alimentaire en RDC :

Tableau 13 : Standards en matière de coûts d'intervention

Nature des interventions	Référentiels de coûts unitaires standards
Projets de distribution en situation d'urgence	<p>Le coût par ménage ne devrait pas dépasser 140 \$ US en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 45 % minimum pour l'achat des intrants, transport inclus ; • 25% maximum pour le staff ; • Les 30 % restants sont laissés à la discrétion du soumissionnaire. <p>Les coûts de mise en œuvre devront constituer au moins 60% du coût du projet.</p> <p>A l'exception de certains projets d'élevage, de pêche/pisciculture, d'aménagement d'infrastructures et de certains contextes (ouverture de base/zone par exemple) qui exigent de coûts supérieurs à 140 \$ US/bénéficiaires, et qui nécessitent un examen approfondi des évaluateurs, les coûts par bénéficiaires devraient être compris entre 80 et 140 \$ US pour les activités de relance agricole d'urgence.</p>

Tableau 13 : Standards en matière de coûts d'intervention (suite)

Nature des interventions		Référentiels de coûts unitaires standards
Projets de réhabilitation agricole		Suite à l'analyse de la nature des kits et des activités, le coût par ménage ne devrait pas excéder 300 \$ US sur toute la période d'intervention des projets pluriannuels (18 à 24 mois). Il conviendra pour le cas spécifique des projets de réhabilitation de respecter au niveau des budgets les coûts de mise en œuvre (coûts directs) à hauteur de 60% et les coûts du personnel à 25%.
Programme de Transfert Monétaire / Cash and Voucher	Assistance alimentaire	Le coût du PTM/Cash and Voucher est calculé sur la base du coût du panier alimentaire décrit ci-dessus et du prix sur les marchés locaux des produits concernés. Ainsi, le coût du marché varie de 0,5 \$ à 0,65 \$ US par jour et par personne. Le coût standard du Cluster Sécurité Alimentaire ne devra pas être inférieur à 70 \$ US par ménage et par mois . Ce coût étant très variable et influencé par les conditions locales, il devrait être révisé et adapté à chaque contexte. Toutefois il devrait être préalablement partagé et validé par le Cluster. La valeur du transfert est déterminée sur la base du coût de la ration alimentaire pour les distributions générales de vivres qui est composée de (400 g de céréales, 120 g de légumineuses, 30 g d'huile et 5 g de sel par personnes et par jour). La durée initiale pour les interventions de distribution générale de vivres est de 3 mois à raison de 30 jours par mois.
	Assistance agricole	Le coût d'un Voucher dans le cadre de foires commerciales dépendra du contexte local et des items mis à disposition (semences, outils, etc.) et ne devra pas être inférieur à 35 \$ US par ménage .



© PAM-RDC/Facebook – Mai 2013

Partie 4. THEMES TRANSVERSAUX

Résilience

La résilience se définit comme la capacité d'un système, une communauté ou une société exposés à des catastrophes et des crises à résister, absorber, de s'adapter et de se remettre de la catastrophe en temps opportun et de manière efficace, en incluant la préservation et la restauration de ses structures et fonctions de base (Définition selon UNISDR Terminology on Disaster Risk Reduction 2009).

Les interventions des acteurs du Cluster Sécurité Alimentaire notamment dans le domaine de la transition et de la réhabilitation devront nécessairement œuvrer en vue de renforcer la résilience des populations vulnérables. Il s'agira, entre autres de : veiller à la participation communautaire et à la redevabilité envers les bénéficiaires, intégrer l'Etat, veiller à la pérennité/durabilité des actions, développer des approches intégrées, prendre en compte les aspects socio-culturelles (genre, etc.), développer des mécanismes de prévention et de préparation, renforcer les capacités des acteurs locaux et développer des stratégies de sortie.

On distinguera la résilience individuelle et la résilience des communautés, qui devront être soutenues par l'appui à la résilience des institutions (filets de sécurité sociale / santé / éducation, etc.).

Un outil d'aide à la prise en compte de la résilience est en cours d'élaboration et sera diffusé dès que disponible.

Genre

Tous les projets de sécurité alimentaire devront prendre en compte la situation différenciée des femmes, hommes, des filles et des garçons par rapport à la sécurité alimentaire. En effet, les situations humanitaires affectent dans la plupart des cas différemment les ménages selon qu'ils soient dirigés par un homme ou une femme. La structure par âge et par sexe influence également la sécurité alimentaire du ménage. Femmes et hommes de différent âge n'ont pas les mêmes rôles, tant au niveau du ménage que de la communauté, dans la production alimentaire. Ils ne jouissent pas d'un même accès et d'un même contrôle de l'aide directe apportée et des bénéfices générés.

◆ L'implication des hommes, femmes, des filles et des garçons étant différente selon les étapes et types de production agricole, le projet devra stipuler comment le choix d'intrant ou l'appui technique fourni prennent en compte la division des tâches et les vulnérabilités socioéconomiques de chacune et de chacun. En d'autres termes, le projet devra indiquer si l'aide fournie vise davantage à appuyer l'activité agricole/d'appui aux moyens d'existence des femmes et/ou des hommes d'âge différent.

◆ Le ménage étant retenu comme unité de référence, les bénéficiaires devront être désagrégés par sexe et âge tant parmi les bénéficiaires directs que parmi les bénéficiaires indirects. Dans le cas de ménages mariés, il faudra s'assurer que toutes les femmes adultes reçoivent de l'aide (alimentaire) pour elle et leurs enfants, ainsi que les enfants non accompagnés. Ceci favorisera l'accès de celles-ci à l'aide apportée et permettra également de ne pas exclure les femmes et leurs enfants dans des foyers polygames. Afin de s'assurer que femmes, filles, hommes et garçons bénéficient de manière équitable de l'aide apportée, il conviendra également d'assurer une participation égale dans les formations, les emplois journaliers, et une représentation égale au sein des comités créés ou appuyés.

Il s'agira par ailleurs de :

◆ Consulter tous les bénéficiaires en nombre proportionnel (filles, femmes, hommes et garçons), y compris les personnes vulnérables, à tous les stades du projet, en particulier sur l'horaire, le lieu et les mécanismes de distribution afin de garantir un égal accès à l'assistance et afin de réduire les risques de violence et de conflits ;

◆ Veiller à ce que les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ou minoritaires soient représentés et participent de manière égale dans les équipes d'enregistrement, de distribution, d'évaluation/surveillance et de traduction des langues locales ;

◆ Établir des files d'attente séparées lors de l'enregistrement et de la distribution, afin que les plus vulnérables, tels que les femmes enceintes, les vieillards ou les malades soient rapidement assistés ; prévoir des abris avec des chaises ou des nattes et de l'eau potable pour ces personnes les plus vulnérables ;

◆ Établir des mécanismes de réception des plaintes pour les incidents de sécurité et d'abus. Les mécanismes de plaintes seront adaptés à la capacité des bénéficiaires (niveau d'alphabétisation) et permettront une certaine confidentialité au cas où la plainte est déposée contre une personne perçue comme influente ;

◆ Afficher sur les sites d'enregistrement et de distribution des visuels visant à prévenir les situations d'abus et d'exploitation sexuelle.

La stratégie genre du cluster sécurité alimentaire stipule :

◆ la promotion de chefs de file féminins parmi les producteurs agricoles ;

◆ la présence d'au moins 50% de femmes dans les comités de gestion des activités et comités de distribution des vivres ;

◆ dans le contexte des distributions générales, 80% des ménages bénéficiaires reçoivent leurs allocations à travers la femme adulte.

Voir les directives spécifiques du GenCap et du cluster en la matière (notamment la Charte sur le Genre et les Outils pour l'analyse socio-économique basée sur le genre)

Protection

Les projets doivent respecter les principes clés de la protection, à savoir :

- ◆ Le projet doit être non discriminatoire et impartial, et doit être conduit dans le respect de la dignité de la personne ; éviter que la «vulnérabilité» soit en soi une stigmatisation ;
- ◆ Le projet ne doit pas nuire (do no harm) ou être discriminant pour la population bénéficiaire ciblée ; analyses des risques avant de commencer, flexibilité d'adaptation en cas de changement de risques ;
- ◆ Le projet doit prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, filles, hommes, et garçons, et des personnes vulnérables, y compris les personnes âgées, vivant avec handicap, malades chroniques, vivant avec le VIH, qui courent le risque d'être discriminés, marginalisés et les groupes minoritaires ;
- ◆ L'assistance doit être basée sur les besoins – analyses des besoins, sensibilisation des bénéficiaires et des non- bénéficiaires.

En particulier, les projets de sécurité alimentaire doivent considérer les éléments suivants :

- ◆ S'assurer autant que possible que les équipes de distribution sont composées également d'hommes et de femmes ;
- ◆ S'assurer que le lieu de distribution est logiquement accessible à tous les groupes cibles ;
- ◆ S'assurer que les femmes et les personnes vulnérables sont consultées sur le déroulement de la distribution en elle-même notamment le lieu et l'horaire pour éviter des situations à risque pour les bénéficiaires ; assister les faibles personnes pour le transport des vivres/biens chez eux, sans contrepartie ;
- ◆ S'assurer qu'il y a assez d'information à la disposition des groupes ciblés quant au but du projet, sa méthodologie, le lieu où il se déroule, les horaires, etc.
 - Affichage claire de l'information sur la gratuité de l'assistance et sur l'assistance actuelle pour éviter de fausses attentes et des conflits sur les rations / vouchers / prix des intrants agricoles dans les foires, etc. ;
 - Etablissement d'un mécanisme de plaintes adapté à la capacité des bénéficiaires – fourniture adéquate de papier, stylos aux participants, appui de personnes non partiales à écrire pour les non- alphabétisées ;
 - Visibilité des partenaires ;
 - Non-accès de personnes armées sur les sites de distribution ;
 - Conformité des partenaires à un code de bonne conduite ; comportements respectant les bénéficiaires.

Voir les directives spécifiques du Cluster Protection en la matière (notamment les brochures sur le mainstreaming de la protection)

Participation communautaire

L'implication des communautés doit permettre un ancrage et une appropriation des activités. Les activités doivent permettre d'assurer la sécurité alimentaire des ménages et de réduire la pauvreté. La réussite du projet ainsi que la pérennité des acquis étant en grande partie tributaires de la participation de la communauté bénéficiaire dans la mise en œuvre du projet, l'accent sera mis sur les discussions avec les communautés et la tenue d'ateliers participatifs.

Environnement et gestion des ressources naturelles

L'agriculture ne souffre pas seulement des conséquences du changement climatique, elle est également responsable de 14% des émissions globales de gaz à effet de serre. Mais elle a également le potentiel de contribuer sensiblement à l'atténuation d'un volume significatif d'émissions globales, notamment à travers certaines pratiques de techniques culturales qui favorisent la capture du carbone et la stockent dans le sol. Elles comprennent peu ou pas de labour, l'utilisation des résidus pour le compostage ou le paillage, le recours à des cultures pérennes pour couvrir les sols, le réensemencement ou l'amélioration de la gestion des pâturages dans les prairies et l'agroforesterie qui allie cultures et arbres.

Par ailleurs, en plus des changements climatiques globaux, des problématiques locales d'érosion des sols, d'appauvrissement des sols et de déforestation sont régulièrement observées. En particulier dans les situations d'urgence et de mouvements de population. Ces problèmes doivent être systématiquement pris en compte et une réponse doit être apportée, afin d'éviter toute dégradation de la situation.

Ainsi pour contribuer à l'effort mondial à une échelle locale, les projets soumis devront :

- Eviter l'utilisation d'engrais chimiques en particulier ceux à forts % en azote car la plupart du temps les pratiques d'épandage et de dosage sont mal maîtrisées ;
- Encourager l'utilisation de plantes enrichissantes (engrais vert), du compost et de fumures organiques ;
- Lutter contre la déforestation ;
- Promouvoir en fonction du contexte, les techniques d'agroforesterie, d'agropastoralisme et de défense et restauration du sol (lutte contre l'érosion) ;
- Rationaliser l'utilisation du bois de chauffe et encourager l'utilisation des foyers améliorés.

VIH / SIDA

Au cours des dix dernières années, dans plusieurs pays du monde, le VIH/SIDA a été de plus en plus associé à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire des ménages. Afin de participer à l'effort de lutte contre le VIH/SIDA en sécurité alimentaire, les considérations sur la pandémie seront prises en compte dans les projets soumis à travers les activités de prévention dans la sensibilisation, le ciblage des bénéficiaires en identifiant les personnes touchées par le VIH/SIDA dans les groupes cibles.

ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier agricole indicatif

Zones agro-écologiques	Zones administratives	Première saison		Deuxième saison	
		Période de plantation	Période de récolte	Période de plantation	Période de récolte
Maïs					
Bassin central	Équateur, Province Orientale	15/03 - 15/04	15/07 - 15/08	15/09 - 15/10	15/01- 15/02
Centre-Sud	Kasaï Occidental, Kasaï Oriental	15/08 - 15/09	15/12- 15/01	15/01 - 15/02	15/05- 15/04
Est	Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Province Orientale	15/09 - 15/10	15/01- 15/02	15/03 - 15/04	15/07- 15/08
Nord	Équateur (Nord), Province Orientale (Nord et Nord-Est)	15/03 - 15/04	15/07- 15/08	15/09 - 15/10	15/01- 15/02
Sud-Est	Katanga	15/09 - 15/10	15/01- 15/02		
Sud-Ouest	Kinshasa, Bandundu, Bas-Congo	15/10 - 15/11	15/02- 15/03	15/01 - 15/02	15/05- 15/06
Riz					
Bassin central	Équateur, Province Orientale	15/03 - 15/04	15/07 - 15/08	15/09 - 15/10	15/01 - 15/02
Centre-Sud	Kasaï Occidental, Kasaï Oriental	15/09 - 15/10	15/01 - 15/02	15/02 - 15/03	15/06 - 15/07
Est	Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Province Orientale	15/11 - 15/12	15/04 - 15/05	15/09 - 15/10	15/12 - 15/01
Nord	Équateur (Nord), Province Orientale (Nord et Nord-Est)	15/03 - 15/04	15/07 - 15/08	15/09 - 15/10	15/01 - 15/02
Sud-Est	Katanga	15/09 - 15/10	15/01 - 15/02		
Sud-Ouest	Kinshasa, Bandundu, Bas-Congo	15/02 - 15/03	15/06 - 15/07	15/10 - 15/11	15/02 - 15/12
Manioc					
Bassin central	Équateur, Province Orientale	15/03 - 15/04	15/07 - 15/08	15/10 - 15/11	15/12 - 15/01
Centre-Sud	Kasaï Occidental, Kasaï Oriental	15/10 - 15/11	15/07 - 15/08	15/03 - 15/04	15/12 - 15/01
Est	Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Province Orientale	15/10 - 15/11	15/07 - 15/08	15/03 - 15/04	15/12 - 15/01
Nord	Équateur (Nord), Province Orientale (Nord et Nord-Est)	15/03 - 15/04	15/07 - 15/08	15/10 - 15/11	15/12 - 15/01
Sud-Est	Katanga	15/10 - 15/11	15/07 - 15/08		
Sud-Ouest	Kinshasa, Bandundu, Bas-Congo	15/10 - 15/11	15/07 - 15/08	15/03 - 15/04	15/12 - 15/01

Source : CFSVA, Janvier 2014

Annexe 2 : Eléments de cadre logique et quelques indicateurs

Chaine de résultats	Indicateur
Impact	
Contribuer à améliorer le service aux populations en crise	
Effets	
Améliorer la Sécurité Alimentaire et restaurer les moyens de subsistance des communautés affectées, sur la base des critères de vulnérabilité	Score de consommation alimentaire
	Indice de diversité alimentaire
Résultat I. Les effets immédiats des crises humanitaires sur la sécurité alimentaire des communautés vulnérables sont atténués	Accroissement moyen des revenus agricoles des ménages bénéficiaires
	Taux de couverture de l'aide alimentaire directe
	Quantités moyennes des productions alimentaires d'urgence réalisées par ménage bénéficiaire
Activités	Produits
	Durée de couverture des besoins alimentaires
1.1. Apporter une assistance alimentaire (distribution directe ou sous forme de PTM/Cash and Voucher)	Tonnage distribué
1.2. Fournir des kits agricoles (distribution directe ou foires)	Nombre de personnes ayant reçu une ration alimentaire correspondant aux besoins
	Nombre de ménages ayant reçu des intrants et équipements agricoles/pêche
	Nombre de personnes formées désagrégées par sexe
1.3. Constituer et pré positionner des stocks d'intrants stratégiques pour une réponse rapide en cas de nécessité	Quantités d'intrants fournis
	Quantités d'intrants pré-positionnés
1.4. Réhabiliter de manière urgente de petites infrastructures rurales de base	Nombre de petites infrastructures réhabilitées en urgence pour assurer l'apport de l'assistance
1.5. Appuyer les structures de réhabilitation nutritionnelle	Nombre de centres nutritionnels assistés
Résultat II. Les moyens de subsistance des communautés vulnérables sont protégés et réhabilités	Accroissement moyen des productions agricoles par ménage bénéficiaire au travers des organisations de producteurs
	Accroissement moyen des produits agricoles, transformés /vendus par ménage bénéficiaire au travers des organisations paysannes
	Accroissement moyen de revenu agricole par ménage bénéficiaire au travers des organisations paysannes
Activités	Produits
2.1. Apporter un appui participatif aux filières agricoles par la structuration des acteurs, l'organisation des filières des approvisionnements en intrants, l'accompagnement technique à la production/transformation et à la commercialisation	Nombre d'organisations paysannes promues, désagrégées par le sexe des dirigeants
	Nombre de filières d'approvisionnement en intrants organisées
	Nombre de producteurs/transformateurs techniquement accompagnés, désagrégés par sexe
	Volumes de produits agricoles commercialisés au travers des canaux de commercialisation promus
2.2. Appuyer l'aménagement ou le réaménagement des espaces de production, de transformation/	Superficies des espaces de production aménagés ou réaménagés
	Nombre d'unités de transformation mises en place

conservation et de commercialisation des productions agricoles	Nombre d'infrastructures de stockage et de marchés construits
2.3. Réhabiliter les routes de desserte agricole	Km de routes de desserte agricole réhabilités
2.4. Lutter contre la malnutrition au niveau communautaire	Nombre de ménages couverts au niveau communautaire
2.5. Lutter contre les maladies animales et végétales	Nombre d'animaux vaccinés et nombre de ménages sensibilisés et assistés contre les maladies végétales
2.6. Renforcer les capacités locales	Nombre de personnes désagrégées par sexe et d'institutions formées
Résultat III. Surveiller et communiquer les informations sur la sécurité alimentaire	Nombre de publications réalisées
	Taux d'utilisation des données par les destinataires
3.1. Organiser des missions conjointes d'évaluation participative de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Nombre de missions conjointes organisées
3.2. Renforcer le suivi de la sécurité alimentaire dans les observatoires ruraux et urbains	Taux de couverture des observatoires
3.3. Renforcer les systèmes d'information sur les marchés urbains et ruraux	Taux de couverture des marchés
3.4. Organiser les enquêtes sur les moyens d'existence des ménages et les enquêtes sur la sécurité alimentaire en situation d'urgence (EFSA)	Nombre d'enquêtes/études organisées
3.5. Organiser les enquêtes sur les récoltes	Nombre d'enquêtes organisées
3.6. Organiser les réunions du cluster	Nombre de réunions Cluster organisées
3.7. Mettre en œuvre les analyses IPC	Nombre de cycles IPC réalisés par an
3.8. Organiser des enquêtes « feed back » sur l'utilisation des résultats d'analyses et des systèmes d'information auprès des destinataires	Nombre d'enquêtes « feed back » organisées

Note explicatives des indicateurs

Il a été remarqué que de nombreux bailleurs et autres partenaires qui financent ou exécutent les projets de sécurité alimentaire éprouvent des difficultés importantes pour le suivi et l'évaluation de ces projets. Cette situation est surtout remarquable pour les projets financés par le Pooled Fund, dont les évaluateurs ne sont pas forcément spécialistes en sécurité alimentaire. Il importe donc au cluster de proposer des indicateurs simples et objectifs pour faciliter l'évaluation rapide de ces projets.

Par ailleurs, le document ici produit pourra servir à des fins de reporting et de planification. En effet, dans le cadre du Plan d'Action Humanitaire et de sa revue à mi-parcours, il est demandé deux fois par an de réaliser le bilan des activités effectuées sur le terrain ainsi que de planifier les besoins de réponse à venir. L'idée de ce document est de pouvoir lister l'ensemble des indicateurs de résultats SMART qui peuvent être facilement fournis par les acteurs de terrain et compilés par les responsables du cluster. Par ailleurs, au niveau du cluster et de l'Intercluster, des cibles opérationnelles pourront être déterminées pour chaque activité. Cela facilitera le suivi de la réponse.

Au-delà des indicateurs de résultats, le cluster a également détaillé les indicateurs d'impact associés à chaque activité. Les indicateurs ici proposés ne sont pas exhaustifs et ont été choisis en fonction des activités principales qui sont souvent organisées dans les projets de sécurité alimentaire dans le contexte humanitaire de la République Démocratique du Congo.

La liste des indicateurs qui suit est une base que les clusters provinciaux pourront enrichir selon les spécificités de leurs provinces respectives.

I. Activités de suivi de la sécurité alimentaire :

i. Indicateurs de résultat :

1. Nombre de zones couvertes au moins par un poste sentinelle opérationnel :

Ce sont des sites de veille humanitaire pour les alertes en sécurité alimentaire ; généralement présents au niveau de chaque territoire et tenu par les agents de l'inspection de l'agriculture pêche et élevage (IPAPEL). Ces postes collectent des données en rapport avec la sécurité alimentaire et les mettent à disposition des acteurs humanitaires et autres organisations étatiques et non étatiques.

2. Nombre d'enquêtes, évaluations et rapports validés et diffusés :

Toute organisation qui se propose d'intervenir dans une zone donnée, devra au préalable mener des investigations sur la situation qui prévaut dans la zone. Cette investigation peut se faire sous forme d'enquête, évaluation, notamment participative, et doit aboutir à la production d'un rapport qui devra être présenté et validé par le cluster. Les enquêtes et rapports déjà effectués par d'autres organisations sur la même zone doivent être considérés afin de vérifier l'information et éviter les doublons.

ii. Indicateurs d'impacts :

1. Amélioration de la transmission des alertes

II. Activités de distribution de vivres :

I. Indicateurs de résultat :

Les indicateurs de résultats liés aux distributions d'aide alimentaire sont connus. Cependant, le groupe a fait un travail important sur la séparation des indicateurs par type de population afin d'éviter les redondances et de faciliter le reporting. Ainsi, chaque acteur rapporte le nombre de personnes appuyé par statut de population (déplacé, hôte, retourné, rapatrié, victime de catastrophes naturelles) puis donne des précisions sur les modalités (PTM, Cash, Voucher, in kind) ou des critères de vulnérabilité spécifique (femmes, personnes à mobilité réduite, etc.). Ainsi le nombre total de personnes assistées est connu en faisant la somme des 5 premiers points uniquement. Les points suivants donnent des précisions sur les modalités d'action et de ciblage.

1. **Nombre de personnes déplacées bénéficiant d'assistance alimentaire et durée de l'assistance par sexe et âge**
2. **Nombre de personnes retournées bénéficiant d'assistance alimentaire et durée de l'assistance par sexe et âge**
3. **Nombre de personnes des familles d'accueil bénéficiant d'assistance alimentaire et durée de l'assistance par sexe et âge**
4. **Nombre de personnes affectées par une catastrophe naturelle bénéficiant d'assistance alimentaire et durée de l'assistance par sexe et âge**
5. **Nombre de personnes rapatriées/expulsées bénéficiant d'assistance alimentaire et durée de l'assistance par sexe et âge**

Le total de ces 5 points donne l'ensemble des personnes assistées.

6. **Nombre de personnes ayant bénéficié des distributions directes**
7. **Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités Voucher**
8. **Tonnage fourni sous forme de foires**
9. **Tonnage fourni sous forme de PTM**
10. **Montant alloué à l'activité Voucher**
11. **Montant alloué à l'activité Cash**
12. **Nombre de commerçants/vendeurs ayant participé au processus**
13. **Nombre de femmes enregistrées comme récipiendaires de l'assistance alimentaire**
14. **Nombre de personnes à mobilité réduite**

Les personnes concernées par les points 6, 7, 13 et 14 font déjà partie des personnes citées dans les points 1 à 5. Ne pas les additionner.

II. Indicateurs d'impacts :

1. Amélioration du score de consommation alimentaire :

La distribution de l'assistance alimentaire devra améliorer le score de consommation alimentaire des bénéficiaires. Cible : La proportion de ménages avec une consommation alimentaire pauvre a diminué de 80%.

2. Amélioration de la stratégie de survie :

La distribution de l'aide alimentaire devra améliorer les stratégies de survie des populations bénéficiaires (référence faite à l'indice mixte de stratégie de survie).

3. Pourcentage de couverture de la ration mensuelle par le Voucher/Cash :

La ration distribuée sous forme de voucher/cash devra couvrir une période importante du mois.

III. Distribution d'intrants agricoles :

i. Indicateurs de résultat :

Les indicateurs de résultats liés aux distributions de kits de relance agricole sont connus. Cependant, le groupe a fait un travail important sur la séparation des indicateurs par type de population, afin d'éviter les redondances et de faciliter le reporting. Ainsi, chaque acteur rapporte le nombre de ménage appuyé par statut de population (déplacé, hôte, retourné, rapatrié, victime de catastrophes naturelles) puis donne des précisions sur les modalités (PTM, Cash, Voucher, in kind) ou des critères de vulnérabilité spécifique (femmes, personnes à mobilité réduite, etc.). Ainsi le nombre total de personnes assistées est connu en faisant la somme des 5 premiers points uniquement. Les points suivants donnent des précisions sur les modalités d'action et de ciblage.

- 1. Nombre de personnes déplacées bénéficiant de kits d'intrants agricoles**
- 2. Nombre de personnes retournées bénéficiant de kits d'intrants agricoles**
- 3. Nombre de personnes des familles d'accueil bénéficiant de kits d'intrants agricoles**
- 4. Nombre de personnes affectées par une catastrophe naturelle bénéficiant de kits d'intrants agricoles**
- 5. Nombre de personnes rapatriées/expulsées bénéficiant de kits d'intrants agricoles**

Le total de ces 5 points donne l'ensemble des personnes assistées.

6. Composition des kits et respect des standards

Ce point permettra de faire le calcul des quantités distribuées.

- 7. Nombre de personnes ayant bénéficié d'intrants via des distributions directes**
- 8. Nombre de personnes ayant bénéficié des semences via les foires**
- 9. Tonnage fournis sous forme de PTM**
- 10. Nombres de bons émis et servis**
- 11. Nombre de commerçants/vendeurs ayant participé au processus**
- 12. Montant alloué à l'activité de PTM**
- 13. Nombre de femmes enregistrées comme récipiendaires de l'aide en kits agricoles**
- 14. Nombre de personnes à mobilité réduite**

Les personnes concernées par les points 7, 8, 13 et 14 font déjà partie des personnes citées dans les points 1 à 5. Ne pas les additionner.

15. Superficie emblavée

16. Production générée et équivalent ration

Les indicateurs 15 et 16 devront autant que possible être remplis par les acteurs eux-mêmes. En effet, ils renseignent sur la capacité d'autosuffisance alimentaire des ménages appuyés. L'atelier a permis de s'accorder sur les superficies emblavées pour chaque kit ainsi que les productions attendues.

ii. Indicateurs d'impacts :

1. Quantité de production générée, amélioration du rendement, revenu supplémentaire généré

IV. Élevage :

i. Indicateurs de résultat :

1. Nombre de têtes de géniteurs et d'espèces distribuées
2. Nombre de têtes de bétail vaccinées
3. Nombre de ménages appuyés

ii. Indicateurs d'impact :

1. Nombre de têtes toujours vivantes et possédées par ménage après un an, nombre de têtes vendues, revenu généré
2. Diminution de la mortalité et morbidité du bétail

V. Pêche :

i. Indicateurs de résultat :

1. Nombre de ménages bénéficiaires de kits de pêche
2. Composition du kit par ménage

ii. Indicateurs d'impact :

1. Quantité de production générée
2. Revenu supplémentaire généré
3. Proportion vendue et consommée

VI. Aménagement d'espace agricole :

i. Indicateurs de résultat :

1. Nombre d'hectares d'étangs piscicole aménagés
2. Nombre d'hectares de bas-fonds mis en valeur
3. Nombre d'hectares de terres aménagées contre l'érosion

ii. Indicateurs d'impact :

1. Production, revenu généré

VII. Formation technique des bénéficiaires :

i. Indicateurs de résultat :

1. Nombre de personnes formées
2. Pourcentage de femmes formées
3. Pourcentage de formations techniques qui traitent par ailleurs de thèmes transversaux
4. Nombre de sessions organisées

ii. Indicateurs d'impact :

1. Amélioration du rendement et/ou du revenu

VIII. Renforcement de capacité des acteurs :

i. Indicateurs de résultat :

1. Nombre de personnes formées
2. Pourcentage de femmes formées
3. Pourcentage de formations techniques qui traitent par ailleurs de thèmes transversaux
4. Nombre de sessions organisées

ii. Indicateurs d'impact :

2. Amélioration du rendement et/ou du revenu

IX. Réhabilitation d'infrastructures logistiques :

i. Indicateurs de résultat :

1. Nombre de kilomètres de route de desserte agricole réhabilités
2. Nombre d'ouvrages réhabilités
3. Nombre de marchés réhabilités
4. Nombre d'entrepôts réhabilités

ii. Indicateurs d'impact :

1. Amélioration de l'écoulement de produits agricoles, augmentation du revenu

X. Structuration, organisation et accompagnement des agriculteurs :

i. Indicateurs de résultat :

1. Nombre de groupements paysans et organisations paysannes formés et/ou accompagnés

ii. Indicateurs d'impact :

1. Nombre de structures toujours actives 1 an après le projet, génération de revenu par membre

XI. Réhabilitation, relèvement précoce :

i. Indicateurs de résultat :

1. Nombre de personnes ayant reçu des kits d'unités de transformation
2. Dont nombre de femmes bénéficiaires
3. Nombre de personnes ayant créé ou relancé des AGR
4. Dont nombre de femmes bénéficiaires
5. Nombre de personnes assistées dans le cadre des programmes VPA/VPF F/H
6. Dont nombre de femmes bénéficiaires

ii. Indicateurs d'impact :

1. Augmentation sur le marché du pourcentage de produits transformés localement
2. Revenu généré par membre du groupe

Tous ces données devront être désagrégées si possible par sexe et âge (Gender Marker !)